

	AMN	AMN	NCA	NCA	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Total
Apprenti	48	33	7	3	91
	3	1	1		5
	51	34	8	3	96

Les Référents de proximité interrogent le Chef d'établissement sur la pérennisation des affectations temporaires interne et externe des services administratifs.

Comme évoqué lors de précédentes réunions, le Chef d'établissement rappelle que les affectations temporaires (interne ou via des personnes externes par la conclusion de CDD) ont pour objectif de pallier des besoins temporaires tels qu'un surcroît d'activité, le remplacement d'un Cast Member absent ou la réalisation d'un projet à durée déterminée. Ainsi, elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme un moyen de pérenniser un poste, sauf si de nouveaux besoins liés à des changements organisationnels justifient cette évolution. Dans le cas échéant, c'est le rôle du management d'identifier si le besoin temporaire est devenu permanent et ouvrir une REQ correspondante.

Le Président rappelle que les Cast Members sont encouragés à échanger avec leur encadrement directement s'ils ont des questions ou des préoccupations concernant leur CDD, notamment à l'approche de la fin de leur contrat, prévue principalement pour août 2025 pour les services administratifs. Il indique qu'au sein du Centr [redacted] collaborateurs concernés seront informés en amont des possibilités de prolongation ou non de leur contrat au sein du service, et ce, d'ici le début de l'été.

Les Référents de proximité précisent que leurs réclamations visaient à attirer l'attention du Chef d'établissement sur la difficulté notamment pour certains Cast Members de constater que des salariés recrutés en externe sont formés par leurs soins au sein de leur équipe, puis quittent le service à la fin de leur mission pour un autre poste.

Par ailleurs, les Référents de proximité interrogent le Chef d'établissement sur les conséquences des affectations temporaires internes notamment sur l'équipe d'origine.

Le Chef d'établissement explique que le manager de l'équipe d'origine peut envisager de remplacer un Cast Member affecté temporairement dans un autre service. Toutefois, il précise que certains services connaissent une activité plus fluctuante, ce qui peut justifier que le remplacement ne soit pas systématiquement effectué. Le Chef d'établissement confirme par ailleurs que, pour l'équipe d'origine du Cast Member, lorsque celui-ci provient d'un service planifié en heures, les heures allouées à l'équipe « *ne sont pas perdues* ».

2. Point d'actualité sociale

La Responsable Relations Sociales présente les dernières actualités sociales :

- [Journée internationale des droits de la Femme](#) : durant laquelle a notamment lieu la conférence : « *La virilité, combien ça coûte à l'État et à la société ?* » avec l'historienne Lucile Peytavin de 14 h – 15 h par TEAMS et Workplace. Le programme de l'ensemble des initiatives organisées durant cette journée (6 mars 2025) sont consultables [redacted] but de

l'évènement est lancé par Ratacha Rafalski et la Vice-présidente technologie et di [REDACTED] dans l'espace « *Be Our Guest* » de DREAMS.

- [Campagne de recrutement d'alternants](#) : en cours sur notre site [Disney Careers](#). Un événement de recrutement dédié aux fonctions opérationnelles, services techniques et encadrement est organisée le mercredi 26 mars 2025 au Bâtiment Bellini. Les Cast Members actuellement en alternance au sein de Disneyland Paris reçoivent dans leur coffre-fort personnel le processus à suivre s'ils souhaitent rester au sein de l'entreprise pour une nouvelle année d'alternance.
- [Campagne d'inscription à la crèche Petit Chaperon Rouge](#) : La campagne de préinscription pour la rentrée en septembre 2025 est prévue du lundi 3 mars au 6 avril 2025. Le Cast Members peuvent effectuer leur demande directement sur la plateforme www.lpcr.fr avec le code DLP2025. L'équipe Service Familles Les Petits Chaperons tient des permanences au sein de Disneyland Patod les Jeudi 6 mars à la Conciergerie d'entreprise du bâtiment Dreams / Mardi 18 mars dans le hall d'ImagiNations / Mardi 1er avril dans le hall d'ImagiNations.
- [Campagne de nomination The Walt Disney Legacy Award](#) : La période de nominations de la septième édition du programme de reconnaissance The Walt Disney Legacy Awards est ouverte prend fin au 28 mars 2025. Pendant la période de nomination, comme chaque année, les Cast Members sont invités à soumettre la ou les nomination(s) sur le site dédié.
- [Campagne Cast Recommandation](#) : Du 5 février au 12 mars 2025, les Cast Members sont invités à recommander à leur famille et à leurs proches de rejoindre les équipes de Disneyland Paris. Si la personne recommandée par le Cast Member est embauchée, celui-ci peut percevoir pour une embauche en CDI : 250 € seront versés à la fin de la période d'essai si celle-ci est validée et 250 € versés à la fin du 6e mois du contrat de travail de la personne recommandée - cf. Liste des métiers concernés sur THE HUB.

3. Echanges sur les réclamations remontées par les référents de proximité en application de l'accord CSE selon les thématiques identifiées.

➤ DIVERS – INTELLIGENCE ARTIFICIEL

Les Référents de proximité expriment au Chef d'établissement leur volonté d'être mieux informés sur l'usage de l'intelligence artificielle au sein de l'entreprise, ainsi que sur les éventuelles répercussions de son utilisation sur l'emploi.

Le Chef d'établissement, revient à titre liminaire sur les différents types d'intelligence artificiel et ce qu'on peut inclure dedans. A titre d'exemple, au sein de Disneyland Paris, est déjà utilisé comme outil le Machine Learning depuis plusieurs années maintenant. À ce jour, en dehors de cet exemple, le Chef d'établissement indique nous n'avons pas de véritables cas d'usage d'intelligence artificielle au sein de l'entreprise. S'il s'agit toutefois d'un sujet qui suscite l'intérêt de nombreuses sociétés, y compris la nôtre, le Chef d'établissement précise qu'actuellement aucun projet concret n'est en cours. Si cela devait évoluer à l'avenir, les instances représentatives du personnel concernées seraient bien entendu informées dans le respect de leurs attributions.

Les Référents de proximité alertent néanmoins le Chef d'établissement sur l'usage déjà répandu chez certains Cast Members qui enregistrent certaines réunions et rédigent le compte-rendu de réunion à l'aide de l'intelligence artificiel. Le Chef d'établissement répond que l'enregistrement avec un outil externe d'une réunion n'est pas autorisé dans la mesure où il s'agit d'une donnée de l'entreprise.

Les Référents de proximité ont également exprimé auprès du Chef d'établissement leur souhait d'être formés sur ce sujet. Par ailleurs, ils indiquent que les différents services ne disposent pas du même niveau d'information. En effet, la mise en place d'un E-Learning sur le sujet ainsi que l'introduction du sujet lors de la RH Townhall suscitent de nombreuses interrogations chez les Cast Members. Ces derniers souhaiteraient donc que l'entreprise communique prochainement une position officielle ainsi que les consignes claires qui en découlent sur l'usage de l'intelligence artificiel dans l'exercice de leurs missions.

Le Chef d'établissement confirme que des réflexions sont toujours en cours pour déterminer la position de l'entreprise sur ce sujet. Il souligne que certains aspects réglementaires, notamment ceux liés au RGPD, ralentissent toutefois le processus.

➤ **DIVERS – RESTAURATION COLLECTIVE / PARKING**

Les Référents de proximité soulèvent plusieurs problématiques liées à la restauration collective de Greenwich/Bellini ainsi qu'au parking de Bellini, qu'ils attribuent à une présence plus importante des Cast Members sur site depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2025 du dernier accord relatif au télétravail.

Le Chef d'établissement indique que [REDACTED] entent pour beaucoup les espaces de restauration de Greenwich sur le site [REDACTED], l'offre du restaurant interentreprise CITALIUM a évolué et s'élève désormais à : *Entrée + plat ou plat + dessert : 4.75€ / Entrée + plat + dessert : 5.70€*. L'accès au restaurant a été également amélioré et se fait à présent depuis la porte principale (et non plus à l'arrière). Ces évolutions devraient permettre d'améliorer la fréquentation de CITALIUM par les Cast Members de CITALYS, étant précisé qu'au sein du bâtiment un second micro-onde pour faciliter la réchauffe de plats pour les équipes, en plus de distributeurs Lyovel, Seazon et Picard déjà présents. Le Chef d'établissement indique que, dans un second temps, nous observerons si ces évolutions encouragent les Cast Members à fréquenter davantage CITALIUM.

Concernant le parking, le Chef d'établissement mentionne le fait que les bâtiments Bellini sont désormais totalement occupés, avec un nombre limité de places de parking distribués entre les places TD SYNEX et celles de Disneyland Paris. Des contrôles réguliers sont mis en place pour s'assurer que les personnes qui se garent ici ont le sticker les autorisant à stationner. Par ailleurs, pour décongestionner le parking, un accès permanent à 30 places de parking sur le Relais Spa (attributions nominatives) a été également obtenu par notre entreprise.

➤ **DIVERS – TELETRAVAIL**

es Référents de proximité sollicitent des précisions sur les consignes de badgeage applicables dans le cadre d'une journée de travail répartie entre une demi-journée en télétravail et une demi-journée en présentiel.

Le Chef d'établissement rappelle tout d'abord que l'esprit de l'accord télétravail est de venir travailler par journée complète sur son lieu de travail, le télétravail sous forme de demi-journée devant rester une exception après validation du management. Dans un tel cas, le badgeage de la demi-journée en télétravail doit se faire à distance via D-TIME. Aucune indemnité forfaitaire n'est versée en cas de demi-journée de télétravail. Toutefois, le Chef d'établissement précise que le versement des indemnités kilométriques pour une demi-journée en présentiel demeure possible si les conditions d'éligibilité sont remplies par le Cast Member.

➤ **DIVERS – PEOPLE ASK ET PEOPLE DOC**

Les Référents de proximité signalent au Chef d'établissement des difficultés récurrentes dans le cadre de l'utilisation de People Ask et People Doc.

Le Chef d'établissement rappelle que PeopleDoc et PeopleAsk sont deux outils externes appartenant à l'écosystème UKG (Ultimate Kronos Group). En conséquence, tout dysfonctionnement de ces outils est indépendant de nos systèmes internes. Le Chef d'établissement confirme que des ralentissements peuvent parfois survenir dans leur utilisation. Toutefois, ceux-ci restent ponctuels et durent rarement plus de deux heures. Pour PeopleAsk plus particulièrement, cela arrive 1 fois par mois quand les bulletins de paie sont déposés sur les Coffres Fort (cela engendre un trafic fort chez UKG et cause des ralentissements). Dans de tels cas ces incidents sont automatiquement signalés à nos équipes SIRH qui assurent le relais avec notre prestataire pour une régularisation dans les meilleurs délais.

➤ **REMUNERATION ET AVANTAGE SOCIAUX – SALAIRE**

Les Référents de proximité interrogent le Chef d'établissement sur l'impact de l'absence pour maladie et du congé parental sur l'attribution du montant de l'augmentation individuelle. Certains d'entre eux indiquent avoir déjà constaté des situations perçues comme inéquitables.

Le Chef d'établissement répond que l'évaluation d'un Cast Member par son encadrement ne peut en aucun cas être impactée par une absence pour maladie ou un congé parental. Ainsi, il est confirmé que le Cast Member doit être évalué sur la période de présence durant l'année. Par ailleurs, il est prévu que tout Cast Member de retour de congé parental (à temps plein d'une durée supérieure à 1 an) puisse solliciter dans le mois qui précède le terme de congé parental, un entretien avec son Responsable hiérarchique et (à sa demande) les Ressources humaines durant lequel est notamment abordé son positionnement en matière de rémunération.

Certaines réclamations n'ont pas pu être retenues en raison car ne relevant pas de l'instance.

La prochaine réunion de proximité aura lieu

Les éventuelles réclamations devront parvenir au Chef d'établissement
au plus tard le dimanche 27 avril 2025.

Siège